



AGENCE BRUXELLOISE
POUR L'ENTREPRISE

DESIGNED
IN BRUSSELS }B

Designers bruxellois Les aides publiques qui vous concernent...

Alexandra ROOS
David AZAERTS



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

Designers à Bruxelles

Quelques aides susceptibles de vous concerner

- **Les aides à la consultance**
 - Etudes de faisabilité, conseils en gestion, actions de formation
- **Les aides à l'investissement**
 - Investissements généraux
- **D'autres aides à connaître ...**
 - Aides à l'exportation - Aides R&D - Aides à l'emploi
- **Où installer votre entreprise ?**
 - Centres d'entreprises, Inventimmo, SDRB
- **Le financement d'un projet d'entreprise**
 - Fonds Bruxellois de Garantie, Fonds de Participation, Groupe SRIB (Brustart, Brusoc)





Les aides à la consultance



Les aides à la consultance

- **Pour qui ?**
 - Indépendants, petites et moyennes entreprises bruxelloises
 - Secteurs exclus (prof libérale, finance, immobilier)
- **Domaines d'intervention**
 - **Études de faisabilité**
Études techniques, économiques ou financières et études de préparation liées aux investissements admis; réalisation de prototype
 - **Conseils en gestion**
Problèmes ponctuels de management; amélioration fonctionnement/compétitivité; Exclusion: gestion journalière et récurrente
 - **Actions de formation**
Caractère exceptionnel ou urgent
Peut concerner des formations en langues
Exclusion: gestion journalière et récurrente
- **Consultant**
 - 2 ans d'expérience (références); indépendant du demandeur; belge ou étranger



Les aides à la consultance

- **Intensité de l'intervention**

Domaine	Aide	Plafond
Réalisation d'étude* Max 1 étude/an Max 1 étude/projet	50%	25.000€
Conseils en gestion* Max 2 conseils/an	50%	25.000€
Actions formation** Max 3 formations/an	50%	7.500€

* Montant minimum de 1000€

** 500 €



Les aides à la consultance

- **Procédure**
 - Nécessité d'une convention entre l'entreprise, le consultant et la Région de Bruxelles-Capitale
 - Introduction du dossier sur base de l'offre du consultant **avant la consultance**. Liquidation de l'aide sur base de l'introduction de la facture et de la preuve de paiement après la consultance (l'entreprise paye 100% de la consultance, la région lui rembourse 50% endéans les 2 mois d'introduction de la facture et de la preuve de paiement)
- **Exemples**
 - **Etude de faisabilité** et réalisation d'un prototype par un bureau spécialisé
 - **Conseil en gestion** pour la rédaction d'un brevet, pour le montage d'un business plan, pour une étude de marché
 - **Formation** complémentaire en design industriel





Les aides aux investissements généraux



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

Définition de la taille

	Personnel	C.A.	Tot. Bilan	Indépendance financière
<i>Micro</i>	< 10	<2 MIO€	<2 MIO€	Max 25%
<i>Petite</i>	<50	<10 MIO€	<10 MIO€	Max 25%
<i>Moyenne</i>	<250	<40 MIO€	<27MIO€	Max 25 %





Activités exclues !

- Les secteurs « classiques » sont exclus :
 - Assurances, immobilier, professions libérales, ...
- D'autres plus spécifiques également :
 - Parking;
 - Distributions d'énergie et d'eau;
 - Secteurs relevant des compétences communautaires (Education, Santé, Culture...);
 - Administration publique;
 - Activités associatives;
 - Services domestiques et Organismes extra-territoriaux.



Investissements exclus !

- Matériel de remplacement (remplacement de matériel déjà amorti);
- Investissements en matériel, mobilier ou immobilier destinés à la location;
- Crédits d'investissements servant au remboursement d'autres crédits;
- Biens acquis par une société appartenant à un actionnaire ou à une société apparentée;
- Reprises de fonds de commerce;
- Acquisitions de parts ou actions d'une société;
- Investissements en logement;
- Aéronefs.



Investissements admis

Les investissements admissibles doivent:

- Se rapporter à la création d'un nouvel établissement, à l'expansion d'un établissement existant ou au démarrage d'une nouvelle activité;
- Être réalisés en Région de Bruxelles-Capitale;
- Être inscrits en immobilisations corporelles ou incorporelles;
- Être nécessaires à l'activité de l'entreprise;
- Être conformes à la législation régionale en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement.



Investissements admis

- Les investissements immobiliers;
- Les investissements en matériel roulant (sous certaines conditions);
- Les investissements en mobilier;
- Les investissements d'occasion si < 10.000 €;
- Les investissements incorporels (brevets, dépôts de marques,... et frais de personnel et fourniture visant à améliorer les connaissances techniques de l'entreprise).



Investissements admis

Seuils minimaux :

- **15.000 €** hors TVA pour les micro entreprises;
- **30.000 €** hors TVA pour les petites entreprises;
- **100.000 €** hors TVA pour les moyennes entreprises



Intervention

1. Subvention en intérêt :

- Lorsque l'investissement est financé par un crédit à terme déterminé (à l'exclusion des roll-over) ou un leasing.
- Uniquement pour les micro et petites entreprises.
- La liquidation se fera en 3 tranches annuelles de 50%, 30% et 20% du montant total de l'aide allouée.



Intervention

2. Prime à l'investissement

*Lorsque l'investissement est financé
par fonds propres*

Y sont assimilés :

- Les crédits fournisseurs
- Les avances d'associés à certaines conditions
- Crédits non visés par la subvention en intérêts:
roll-over, straight-loans,...



Intervention

3. Cumul subvention & prime ?

*En cas de financement par crédit
ET ... par fonds propres si :*

- Fonds propres doivent représenter min. 50%



Intervention

4. Exonération du précompte immobilier

- Immeubles ayant bénéficié d'une aide aux investissements généraux.
- Uniquement sur la partie de l'immeuble réellement exploitée pour les activités de l'entreprise.
- Durée max. de 5 ans.



Intervention

5. Amortissements accélérés

- Investissements ayant bénéficié d'une aide aux investissements généraux.
- Sur 3 périodes imposables successives.
- Amortissement annuel égal au double de l'amortissement linéaire normal.



Intensité des aides

	Micro entreprises	Petites entreprises	Entreprises moyennes
Aide de base			
Hors zone de développement	5%	5%	2.5%
En zone de développement	10%	10%	10%
Aides complémentaires			
Objectifs d'emploi			
- Starter (1)	+ 2.5%	-	-
- Personnel infra ou moyennement qualifié	+ 7.5%	+ 5%	+ 3.5%
- Occupation de travailleurs bénéficiant d'une réduction de cotisations sociales (2)	+ 7.5%	+ 5%	+ 3,5%
- Entreprise en expansion (3)	+7.5%	+ 5%	+ 3.5%
- Utilisation des services de l'ORBEM	+7.5%	+ 5%	+ 3.5%
Objectifs « Politique économique »			
- Starter	+ 7.5%	-	-
- Secteurs stratégiques (4)	+ 7.5%	+ 5%	+ 3.5%
- Nouvelle implantation hors zone de développement	+ 7.5%	+ 5%	+ 3.5%
- Nouvelle implantation en zone de développement	+ 12.5%	+ 12.5%	+ 12.5%
- Exonération du précompte immobilier			
- Amortissements accélérés			
Maximum			
Hors zone de développement	15%	15%	7.5%
En zone de développement	25%	25%	25%



Aides à l'investissement

Actif		Passif	
1. Frais d'établissement		1. Capital	3.000 €
2. Immobilisations incorporelles		2. Prime d'émission	
3. Immobilisations corporelles		3. Plus-values de réévaluation	
a. Machines et outillages	12.000 €		
b. Mobilier et matériel	6.000 €		
c.			
4. Immobilisations financières		4. Réserve	25%
5. Créances à plus d'un an		5. Bénéfice/perte reporté	
6. Stocks	4.000 €	6. Subsidés en capital	4.500 €
			- 900 €
			3.600 €
7. Créances à un an au plus		7. Provision pour risques et charges	
8. Placement de trésorerie		8. Dettes à plus d'un an	
		a. Etablissement de crédit	
		- Prêt subordonné	12.000 €
		- Crédit bancaire	12.000 €
		b. Dettes commerciales	
		c. ...	
9. Valeurs disponibles	9.500 €	9. Dettes à un an au plus	
	- 9.00 €		
	8.600 €		
10. Comptes de régularisation		10. Comptes de régularisation	
TOTAL	31.500 €	TOTAL	31.500 €
	30.600 €		30.600 €



Aides à l'investissement

Compte de résultat

1. Ventes et prestations	11. Résultat brut d'exploitation
2. Coût des matières utilisées	12. Produits financiers
3. Sous-traitants	Amortissement subsides 900 €
4. Marge Brute	13. Charges financières
5. Services et biens divers	14. Capacité brut d'autofinancement
a. Frais de locaux	15. Amortissements
b. Frais de matériel	16. Résultat courant avant impôts
c. Frais de vente	17. Produits exceptionnels
d. Frais généraux d'administration	18. Charges exceptionnelles
e. R & D	19. Résultat avant impôts
6. Valeur ajoutée	20. Impôts sur le résultat
7. Frais de personnel	21. Résultat net
8. Réd. De valeur sur stocks, créance comm.	22. Tantièmes
9. Provisions pour risques et charges	23. Amortissements
10. Autres charges d'exploitation	24. Marge nette d'autofinancement



Intensité des aides

- **Personne infra ou moyennement qualifiée:**
 - Toute personne qui ne détient pas le certificat d'enseignement secondaire supérieur.
 - Taux d'occupation minimum requis:
 - microentreprise: au moins une personne
 - petite entreprise: plus de 20% du personnel
 - moyenne entreprise: plus de 30% du personnel
- **Réduction des cotisations sociales:** les 5 groupes cibles sont concernés par la mesure;
- **Nouvelle implantation dans ou en dehors de la zone de développement;**
- **Utilisation des services de l'ORBEM avant la demande d'aide;**



Intensité des aides

- **Entreprise en expansion:** augmentation de plus de 30 % de l'effectif au cours des 3 dernières années;
- **Starter:** entreprise immatriculée à la Banque Carrefour depuis – de 4 ans;
- **Secteurs stratégiques:**
 - industrie et artisanat,
 - horeca et tourisme,
 - commerce de détail,
 - rénovation du bâtiment,
 - logistique,
 - NTIC et informatique,
 - R & D,
 - entreprises d'ingénierie,
 - call-centers,
 - protection de l'environnement.



Introduction dossier ?

- Formulaire type (www.ecosubsibru.be)
- Via banque (si subvention) ou via entreprise.
- Dossier à remettre dans les 3 mois à dater de la première facture.
- L'investissement doit avoir débuté dans les 3 mois à dater de la décision d'octroi de l'aide.





Les aides à l'exportation



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

Aides à l'exportation

- **Pour qui ?**
 - Indépendants et PME bruxelloises qui souhaitent développer leurs exportations
- **Actions visées**
 - Voyages pour prospection de nouveaux marchés hors UE
 - Participation à des foires en Belgique ou à l'étranger
 - Réalisation de documents de promotion (brochures, dvd, site web...)
 - Intervention d'experts en commerce international
 - Participation à des programmes de formation
 - Participation appels d'offres hors UE
- **Intervention**
 - 50% (montants min. et max.)



Aides à l'exportation

Participation à des foires et salons à l'étranger

- **Actions visées**
 - participation (individuelle ou collective) aux foires internationales ou salons spécialisés à l'étranger
- **Intervention**
 - 50 % des coûts résultant de la location du stand, avec un maximum de 3.000 € (3.750 € pour les manifestations en dehors de l'Espace Economique Européen)
- **Procédure**
 - introduction de la demande 1 mois maximum après le début de la foire ou du salon considéré
 - la participation doit avoir lieu dans un délai d'un an après notification de l'octroi
 - le paiement a lieu sur base des pièces justificatives à remettre 60 jours après la clôture de la foire ou du salon



Aides à l'exportation

Réalisation de supports promotionnels à l'exportation

- **Actions visées**

- Brochures, dépliants, catalogues, CD, DVD, photographies, films, site internet.
- Les échantillons ne sont pas couverts.

- **Intervention**

- 50 % maximum des coûts de réalisation avec un plafond de 7.500 € ;
- l'aide n'est accordée qu'une fois en 3 ans sauf s'il s'agit de frais de traduction et de conversion d'un document déjà réalisé.

- **Procédure**

- introduction de la demande un mois maximum après le début de la réalisation du document
- la réalisation doit débuter dans un délai d'un an après notification
- le paiement a lieu après réception des pièces justificatives accompagnées d'un exemplaire du document et d'un rapport d'évaluation de l'entreprise sur la réalisation.



Aides à l'exportation Prospection hors UE

- **Actions visées**

- les voyages d'affaires pour la reconnaissance de marchés, sélection d'importateurs et d'intermédiaires ;
- la participation à des missions, congrès ou séminaires ;
- les contacts avec des agents ou acheteurs étrangers...

- **Intervention**

- 50% avec un minimum de 3.750 Euro et un maximum de 50.000 Euro

- **Procédure**

- introduction des formulaires maximum un mois après le départ
- le premier voyage doit débuter dans un délai de 12 mois
- les dépenses prises en compte doivent être effectuées dans un délai de 24 mois
- les pièces justificatives indispensables au paiement doivent être rentrées dans les 26 mois





Ou installer votre entreprise ?



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

Besoin de locaux professionnels ? Et pourquoi pas un centre d'entreprises ?

- L'offre
 - **Hébergement** (souplesse, modularité...)
 - **Infrastructures partagées** (salles de réunion, cafétaria...)
 - **Services** communs (de l'accueil téléphonique, l'assistance en gestion...)
- Coût limité (subsides européens, régionaux, communaux...)



Les Centres d'Entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale

- **CE Dansaert** (Bruxelles)
Domaines de la création et de l'artisanat
- **Euclides** (Anderlecht)
Indépendants, PME, associations
- **La Lustreterie** (Schaerbeek)
Métiers du design et de la création
- **CE Molenbeek**
Indépendants et PME
- **m-Brussels Village** (Schaerbeek)
Secteur des nouvelles technologies et de la communication Objectif de favoriser les synergies
- **Village Partenaire** (St-Gilles)
Tout secteur, projet en cohérence avec l'objectif de revitalisation du bas de Saint-Gilles
- **Les Ateliers des Tanneurs** (Bruxelles)
Ateliers de production
- **EEBIC** (Anderlecht)
Centre d'entreprises et d'innovation





AGENCE BRUXELLOISE
POUR L'ENTREPRISE

La recherche de garanties et de financements



Emaillerie
belge

DESIGNED
IN BRUSSELS }B

La recherche de garanties et de financements

Fonds Bruxellois de Garantie

Description:

Le Fonds Bruxellois de Garantie fournit aux PME et indépendants une partie des garanties exigées par les organismes de crédit en Région de Bruxelles-Capitale

Bénéficiaires:

La micro - entreprise, petite entreprise, moyenne entreprise et l'indépendant

- ... de tous secteurs d'activité y compris les professions libérales
- ... qui réalisent des investissements ou des opérations en Région de Bruxelles - Capitale



La recherche de garanties et de financements

Fonds Bruxellois de Garantie

Conditions:

Peuvent bénéficier de l'intervention du Fonds:

- Investissements immobiliers, matériels ou immatériels,
- Reprises de fonds de commerce, Rachats de parts,
- Reconstitution de Fonds de roulement,
- Opérations de leasing financier,
- Crédits de cautionnement.

Intervention pour une durée de 5 à 10 ans:

- 75% du montant du crédit
- 85% si starter (n° d'entreprise depuis moins de 2 ans)
- Maximum 500.000 € (montant supérieur avec autorisation du Ministre)



La recherche de garanties et de financements

Fonds Bruxellois de Garantie

Procédure:

Pour des montants allant jusqu'à 500 000 €

Garantie sur Demande : la banque introduit une demande de garantie au FBG.

Préaccord (avant demande de crédit) : le demandeur introduit une demande directe au FBG. Valable 4 mois. La banque demande confirmation du préaccord au Fonds.

Pour des montants inférieurs à 250 000 €

Garantie Simplifiée : la banque engage directement la garantie du FBG sous certaines conditions.

Coût:

0,125% à charge de l'organisme de crédit et 0,25 % à charge du demandeur

Délai: 15 jours

Délai: 15 jours

Délai: 5 jours





Fonds de Participation



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

La recherche de garanties et de financements

Fonds de Participation

Description:

- Instrument fédéral (dernière banque publique)
- Octroie des prêts subordonnés à des conditions intéressantes pour le lancement d'entreprises et d'activités indépendantes
- Avantages :
 - Taux favorables,
 - Prêts subordonnés (*quasi capital*),
 - Garanties minimales.



La recherche de garanties et de financements

Fonds de Participation

Description:

6 prêts subordonnés pour PME et indépendants:

- Prêt Lancement (pour les demandeurs d'emploi)
- Prêt Solidaire - micro-crédit (situation précaires)
- Plan Jeunes indépendants (moins de 30 ans complément au prêt lancement)
- Prêt Business angel +
- Prêt Starteo et prêt Optimeo

Bénéficiaires:

Starteo : starters (moins de 4 ans en activité principale)

Optimeo : tous les autres indépendants, professions libérales et PME



La recherche de garanties et de financements

Starteo & Optimeo

Conditions:

- Tous les investissements (immatériel et matériel, besoin en fonds de roulement)
- Investissement immobilier à caractère professionnel

Intervention:

Montant :

- Min. € 7.500; Max. € 250.000
 - Pas supérieur au crédit bancaire
 - Apport propre x 4 ⇒ Starteo 1/4/4
 - Apport propre x 3 ⇒ Optimeo 1/3/3
- En cas de **reprise** par rachat de parts
- Max. € 350.000
 - 35% de l'investissement



La recherche de garanties et de financements

Starteo & Optimeo

- **Remboursement :**
 - Remboursement en capital constant avec intérêts dégressifs,
 - Ou remboursement en capital et intérêts constants,
 - Franchise de remboursement en capital possible pendant 1 ou 2 ans.
- **Durée:**
 - 5 – 7 – 10 ans,
 - Durée jamais supérieure au crédit



La recherche de garanties et de financements

Starteo & Optimeo

- **Taux :**
 - 3% les 2 premières années,
 - Ensuite taux appliqué par la banque - 1,25%.
- **Garanties :** attitude souple
 - Mandat et inscription hypothécaire,
 - Caution solidaire,
 - Avances associés, ...



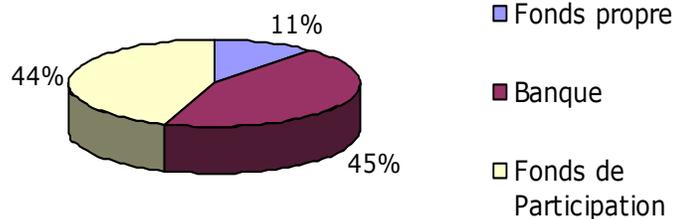
La recherche de garanties et de financements

Starteo & Optimeo

Exemple:

Demande de financement auprès de la banque avec intervention du Fonds de Participation via prêt Starteo (1/4/4)

Fonds Propre:	5.000 €
Banque:	20.000 €
FdP:	20.000 €
Besoins:	40.000 €



La recherche de garanties et de financements

Starteo & Optimeo

Exemple:

Risque de la banque avec intervention du Fonds de Garantie

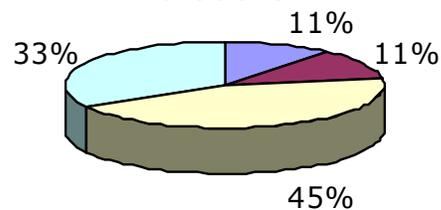
Fonds Propre: 5.000 €

Banque: 20.000 €

- Fonds de garantie: 75% soit 15.000 €
- Banque: 25% soit 5.000 €

FdP: 20.000 €

Besoins: 40.000 €



■ Fonds propre

■ Banque

■ Fonds de Participation

■ Fonds de Garantie



La recherche de garanties et de financements

Prêt Lancement

Description:

Le prêt lancement s'adresse à tous les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits depuis au moins 3 mois qui veulent créer leur propre affaire

Montant de l'intervention:

- Min. € 5.000 et max. € 30.000
- Apport propre x 4
- **Taux d'intérêt:**
- 3% les deux premières années si accompagnement d'une structure d'appui
- Ensuite taux fixe à 4%



La recherche de garanties et de financements

Prêt Lancement

- **Remboursement :**
 - Remboursement au moyen de mensualités constantes,
 - Franchise de remboursement du capital accordée automatiquement la 1^{ère} année.
- **Durée:**
 - 5 – 7 – 10 ans
- **Garantie:**

Aucune garantie n'est demandée



La recherche de garanties et de financements

Le groupe SRIB

Description:

Le groupe SRIB finance entreprises et indépendants. Elle peut prendre des participations en capital dans des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale au travers de ses filiales:

BRUSTART (entreprises débutantes moins de 5 ans, intervention de 12.500 à 250.000 EUR)

BRUSOC (activité dans zone objectif 2, intervention de 1.200 et 12.500 EUR)

SRIB (entreprises avec potentiel de croissance)



Services de l'ABE pour les starters

- Informe et conseille sur:
 - Les aides publiques,
 - Les services publics et privés,
 - La recherche de financement.
- Accompagnement à la réalisation de business plan et plan financier





ECOSUBSIBRU



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

EcoSubsiBru

- Outil disponible sur internet
www.EcoSubsiBru.be
- Reprend une **centaine de mesures** communales, régionales, fédérales et européennes & quelques **70 institutions** qui peuvent soutenir les projets d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale



Découvrez les aides et institutions qui soutiendront votre projet d'entreprise en Région de Bruxelles-Capitale !



DESIGNED
IN BRUSSELS }B



MOTEUR DE RECHERCHE

Trouvez toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre en trois étapes :
votre projet, votre secteur, votre entreprise.

Etape 1 : Votre projet

Votre projet - Votre secteur - Votre entreprise

Pour obtenir le meilleur résultat, cochez toutes les cases pertinentes pour votre projet. Par exemple, vous investissez dans un terrain et une machine, vous pouvez sélectionner 'Investissement', 'Conseils' et 'Financement'.

Investissements (im)matériels (adaptation aux normes européennes incl.)

Environnement

- Investissements environnementaux
 Adaptations aux normes européennes

- Engagement de personnel pour projets environnementaux

Conseils et études

- Etude de faisabilité
 Conseils en gestion

- Conseils en gestion en matière d'exportation
 Conseils en informatisation d'entreprise

Financement

- Participation en capital - entreprise naissante
 Participation en capital - entreprise existante
 Emprunt

- Garantie
 Assurance





EcoSubsiBru
Un outil de l'ABE

AGENCE BRUXELLOISE POUR L'ENTREPRISE

ASSISTANCE QUI EST L'ABE? CONTACTEZ-NOUS

FR NL RECHERCHE

ACCUEIL

ACTUALITES

MOTEUR DE RECHERCHE

TOUTES LES AIDES

TOUTES LES INSTITUTIONS

MA SÉLECTION ▼

MOTEUR DE RECHERCHE

Résultat : 33 aides trouvées

Aides financières :

- [Aide à l'investissement pour les petites entreprises en Région de Bruxelles-Capitale \(loi 4/8/1978\)](#)
- [Assurance des risques à l'exportation](#)
- [Business Angels Connect](#)
- [Déduction pour investissements](#)
- [Exonération des plus-values sur actions](#)
- [Exonération du précompte immobilier](#)
- [Exonération du précompte mobilier sur certains dividendes](#)
- [Financement dans le cadre de l'économie sociale et locale \(Brusoc\)](#)
- [Financement de nouvelles PME \(Brustart\)](#)
- [Financement via la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles \(SRIB\)](#)
- [Finexpo - Comité pour le soutien financier de l'exportation](#)
- [Garantie sur crédits professionnels et opérations de leasing](#)
- [Gate2Growth](#)
- [Initiative 'Innovation 2000'](#)
- [Initiative 'Innovation 2000' - Diffusion de l'innovation](#)
- [Initiative 'Innovation 2000' - Recherche et Développement](#)
- [Prêt Business Angel +](#)
- [Prêt et garantie pour des projets de protection de l'environnement](#)
- [Prêt Prévention](#)
- [Prêt Progression](#)
- [Prime à l'installation commune Anderlecht](#)
- [Prime de premier établissement dans la commune d'Ixelles](#)
- [Réserve d'investissement exonérée d'impôt](#)
- [Taxation échelonnée de certaines plus-values sur les immobilisations corporelles et incorporelles](#)



ABE



Emaillerie
belge

DESIGNED
IN BRUSSELS } B

TOUTES LES AIDES

Aide à l'investissement pour les petites entreprises en Région de Bruxelles-Capitale (loi 4/8/1978)

[Ajouter à votre sélection](#) [Retour au résultat de votre dernière recherche](#)

[Brève description](#) / [Bénéficiaires](#) / [Conditions](#) / [Intervention](#) / [Procédure](#) / [Aide pratique ABE](#) / [Formulaire](#)

Organe compétent :

- [Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale](#)
[AEE - Direction de l'Expansion Economique](#)
- [Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale](#)
[Administration de l'Economie et de l'Emploi](#)

Brève description

Les petites entreprises qui effectuent des investissements professionnels dans la Région de Bruxelles-Capitale peuvent obtenir un subside dans le cadre de la législation bruxelloise en matière d'expansion économique. Cette subvention peut prendre la forme d'une subvention en intérêt et/ou celle d'une prime à l'investissement; elle peut éventuellement être assortie d'une exonération temporaire du précompte immobilier et d'amortissements accélérés.

[haut de la page](#)

Bénéficiaires

Cette aide à l'investissement s'adresse aux indépendants et aux petites entreprises.

La petite entreprise est celle qui remplit cumulativement les conditions suivantes :

Liens utiles

- www.ecosubsibru.be le moteur de recherche de l'ensemble des aides publiques bruxelloises, fédérales ou européennes, les procédures et les formules de demande
- www.bruxelles-export.be aides à l'export
- www.fonds.org les interventions du fonds de participation
- www.srib.be les produits de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles



DESIGNED
IN BRUSSELS }B

Des questions ?

- Notre website
- Notre équipe

Agence Bruxelloise pour l'Entreprise

Tour & Taxis

Avenue du Port 86 c bte 211

1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 422 52 00

E-mail : info@abe.irisnet.be

Web : www.abe.irisnet.be

Merci pour votre attention

